



Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario

180, rue Dundas ouest, bureau 1902

Toronto (Ontario) M5G 1Z8

Tél. : 416 640-6951

Télééc. : 416 640-6959

www.oncat.ca

Conférence 2014 sur le parcours des étudiants dans les études supérieures 28 et 29 avril 2014

SOMMAIRE

Séance plénière I – Transfert et mobilité d'un océan à l'autre : apprendre des autres provinces

Glenn Craney, le directeur exécutif du CATON, a été le modérateur d'un panel interprovincial pancanadien composé des représentants suivants :

- Rob Fleming (directeur général et coprésident du British Columbia Council on Admissions and Transfer),
 - Phil Bélanger (directeur général du Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick),
 - Ann Marie Lyseng (cadre supérieure des parcours des apprenants, Alberta Council on Admissions and Transfer Secretariat), et
 - Dave Neale (directeur général de Campus Manitoba).
-

La séance a donné aux délégués un aperçu des provinces et territoires du Canada qui se sont engagés à assurer les transferts et la mobilité des étudiants. Chaque présentateur du panel est à la tête d'un conseil d'articulation, d'admission ou de transfert, ou encore d'un organisme connexe ayant pour mandat la mise en valeur des transferts au sein de sa province ou de son territoire. Ce panel national a également permis aux délégués de comparer le travail fait en Ontario à celui réalisé ailleurs, et d'apprécier et de reconnaître les réalisations prometteuses des diverses provinces et celles du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT). La collaboration pancanadienne en pleine croissance, comme l'illustre la diversité des participants au panel, signale la maturation et la croissance des transferts étudiants, tant en Ontario que dans le reste du pays.

Les panélistes ont donné un aperçu de la recherche et des initiatives en cours ainsi que des obstacles qui entravent les transferts dans leur région. Les questions diverses posées par les membres de l'auditoire étaient autant de témoignages de l'engagement du secteur postsecondaire envers l'amélioration de la reconnaissance des crédits. Les faits saillants sont énumérés ci-dessous.

Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT)

Le représentant de l'ACAT a indiqué que son conseil était en train de repositionner et de réaligner le système de transfert de l'Alberta et toutes ses composantes. Ainsi, l'ACAT examine de fond en comble l'éventail actuel des parcours d'apprentissage (dont l'ÉRA) et des

accords institutionnels de transfert de cours et de programmes, les programmes collaboratifs, les crédits doubles, etc. Le conseil se consacre également à la refonte des systèmes pour en améliorer la transparence, à la clarification du rôle des résultats d'apprentissage dans le domaine des transferts, et à l'examen de son cadre de gouvernance dans le but de relever de potentielles avenues d'amélioration.

L'ACAT a été fondé en 1974 et représente un exemple d'organisme mature fortement impliqué dans le développement de parcours de transfert. Cette maturité permet de faciliter et de soutenir le façonnement par les établissements des transferts et de la mobilité au rythme de leur croissance. L'ACAT compte actuellement 17 membres dans son conseil et évolue au moyen de protocoles d'entente avec les établissements. La culture sous-tendue par les protocoles d'entente s'appuie sur l'intérêt et l'énergie de ses 39 établissements membres, dont chacun a les transferts à cœur.

Au chapitre du nombre d'étudiants qui effectuent un transfert, l'Alberta se rapproche de l'Ontario. Il existe dans la province plus de 77 000 accords de transfert (pour la plupart relatifs à des cours), dont 32 000 sont considérés comme actifs. L'ACAT est en train d'élaborer une application globale en ligne pour permettre aux étudiants d'accéder à cette information. Plus de détails sur le travail accompli par l'ACAT sont disponibles sur le site <http://www.acat.gov.ab.ca/>

British Columbia Council on Admissions and Transfer (BCCAT)

Le BCCAT existe depuis 25 ans à titre de conseil évoluant sans lien de dépendance avec le gouvernement. Parmi les approches qui ont servi positivement le travail du conseil, notons :

- La reconnaissance de la nécessité de différences entre les provinces et territoires et de la valeur de la préservation de l'unicité tout en explorant des solutions.
- L'engagement de la part des représentants d'établissements de la Colombie-Britannique à représenter le système et les étudiants avant les intérêts de leur propre établissement lorsqu'ils collaborent avec le BCCAT. (On retrouve une saine culture de collaboration en matière de transferts dans l'ensemble des établissements de la Colombie-Britannique.)
- L'engagement fondamental envers le maintien de la qualité (remarque : BCCAT compte des établissements publics comme privés parmi ses membres; l'adhésion se fonde sur un processus d'approbation pris en charge par le Degree Quality Assessment Board [DQAB] de la Colombie-Britannique).
- La reconnaissance du fait que tous les établissements membres ont la possibilité d'être à la fois émetteurs et récepteurs d'étudiants, à la lumière des données qui démontrent que les élèves empruntent des parcours multidirectionnels.
- Une robuste infrastructure de 67 comités d'articulation dirigés par des membres de corps professoraux qui précèdent le conseil; ces comités constituent la courroie de transmission fondamentale de la capacité du système du BCCAT à se maintenir à jour.

Selon les statistiques actuelles, le volume d'étudiants qui effectuent un transfert au sein du système public de la Colombie-Britannique est plus du double de celui de l'Ontario. Le but du BCCAT et de ses établissements membres n'est pas nécessairement d'accroître la

mobilité, mais de veiller à ce que, lorsqu'un transfert se produit, une reconnaissance des crédits appropriée en découle.

Deux principaux produits sont pris en charge par le BCCAT : 1) Le guide de transfert de la Colombie-Britannique, qui contient plus de 90 000 accords de cours et 50 accords de double admission, tout en étant doté de la capacité de publier les accords dès leur lancement, et 2) l'Education Planner, qui est largement utilisé par les élèves du secondaire pour les aider à préparer la suite de leur scolarité.

Plus d'informations sur le BCCAT, l'aide qu'il propose et la recherche qu'il mène sont disponibles sur les sites www.bccat.ca et www.bccat.ca/publications.

Campus Manitoba

Un système mature de transfert des élèves, doté d'une infrastructure centralisée, n'est pas actuellement en place. L'objectif de Campus Manitoba est de créer un environnement et une culture de transfert robustes, en s'appuyant sur les efforts des sept établissements de la province. À cette fin, le directeur général dirige actuellement un groupe de travail pour faciliter la collaboration en matière de transfert et de mobilité. Un groupe de travail se consacre également à eCampus, et un autre composé de vice-présidents aux affaires académiques des établissements ayant pour tâche de faciliter la promotion et la sensibilisation envers la reconnaissance des crédits.

Campus Manitoba est en cours de refonte en fonction des objectifs suivants : 1) fournir des ressources éducatives ouvertes (y compris des initiatives de manuels ouverts) et s'appuyer sur des solutions de systèmes de gestion de l'apprentissage pour faciliter les transferts; 2) créer un nouveau site Web eCampus Manitoba mis à jour; et 3) créer le site MBTransfer.ca. Comme objectif immédiat, Campus Manitoba est chargé de mettre les options et les renseignements de transfert à la portée du public. Dès le partage de ces renseignements, on envisage d'élargir les transferts, puis d'amorcer le développement stratégique de parcours. Campus Manitoba existe depuis 20 ans. Sa structure, ses bureaux satellites physiques et son mandat ont toutefois bien évolué depuis sa création. Par exemple, les bureaux satellites sont maintenant fermés et tous les cours en ligne seront bientôt publiés sur une ressource d'apprentissage en ligne dont le lancement est prévu en mai 2014. Le site sera lancé avec 450 cours (50 % de niveau collégial, 50 % universitaire) et contiendra également un répertoire des équivalences de crédits. Le soutien aux usagers sera mis en valeur par un service virtuel de dépannage doté d'agents réels (les « navigateurs »).

Le document d'exigences opérationnelles de la base de données MBtransfer.ca est en cours d'élaboration et sera distribué au cours de l'été. On vise le lancement du site dans 18 mois. De plus amples renseignements sur Campus Manitoba sont disponibles sur le site : <http://www.campusmanitoba.com/>

Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB)

Le CATNB tire son existence de la volonté du gouvernement de voir ce qui pouvait être accompli dans la mise en valeur des transferts au sein de la province. Le processus a commencé par la tenue de discussions collaboratives avec les bureaux du registraire des établissements et la recherche d'initiatives en reconnaissance des crédits au sein d'autres territoires. Le principe de collaboration a été essentiel à l'établissement d'assises solides. Le CATNB s'est d'abord consacré à l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA), ainsi

qu'à la reconnaissance des crédits, chacun d'eux étant sous-tendu par un comité. Le CATNB compte parmi ses membres des établissements publics et privés ainsi que des associations de formation d'apprentis.

Afin d'évaluer d'emblée la portée de la reconnaissance des crédits dans la province, le CATNB a demandé à chaque établissement de présenter un rapport sur le nombre de reconnaissances de crédits accordées. Le portail de reconnaissance des crédits du Nouveau-Brunswick a été lancé en 2012. Comme indicateur de son succès, le nombre d'accords de reconnaissance de crédits a augmenté de 18 % depuis l'évaluation initiale des transferts étudiants. Le portail du CATNB représente un point de départ important, puisque sa compatibilité avec les systèmes des établissements facilite la communication, la transparence et l'efficacité. En outre, le CATNB a négocié un protocole avec les établissements pour assurer la fiabilité et l'exactitude des informations publiées sur le portail afin de mieux servir les étudiants. Les accords interprovinciaux font désormais partie du portail, tandis que les accords avec l'étranger suivront plus tard cette année.

Parmi les objectifs du CATNB, notons :

1. L'augmentation du nombre d'accords d'articulation;
2. La création d'un service central d'évaluation pour l'ÉRA (aux échelons local, national et international);
3. La création d'un système électronique de transfert de relevés de notes se fondant sur relevé commun;
4. L'avancement et la poursuite de la recherche;
5. L'expansion du portail de reconnaissance des crédits.

Les questions suivantes ont été posées par des membres de l'auditoire par rapport au panel interprovincial :

1. *Quel système d'information utilisez-vous pour interagir avec vos établissements?*

- Les établissements de l'ACAT recourent aux TAR. Les établissements tissent des liens et élaborent des accords au sein de ce système et signalent au ministère lorsque les accords sont prêts à être finalisés; ceux-ci sont ensuite affichés sur les sites Web de transferts étudiants.
- Le BCCAT fournit un système maison d'évaluation de la reconnaissance des crédits qui interagit avec les systèmes d'information des étudiants issus des établissements locaux. Les délégués des établissements y ont accès et peuvent en octroyer l'accès à d'autres membres de leur établissement. Il est également possible de relier directement les établissements dans le cadre de l'élaboration d'initiatives partagées. Les nouvelles révisions ou modifications sont facilement intégrées. Bien qu'à l'heure actuelle le système ne comprenne pas d'accords internationaux, cette expansion est prévue à l'avenir.
- Le CATNB a créé un système commun d'information. Son portail facilite l'accès à l'information et sa publication.
- Campus Manitoba recourt à un logiciel ouvert pour son site en ligne (le logiciel eCommerce).

2. Dans quelle mesure les partenariats internationaux contribuent-ils à l'élaboration de parcours? Quel est l'impact du processus de Bologne, issu d'Europe?

- Le CATNB publie les accords en ligne et s'assure que quiconque dépose une demande, sans distinction d'origine, peut être évalué en vue d'un transfert. Les résultats des décisions de transfert deviennent alors des renseignements normalisés à la portée de tous les établissements.
- Le BCCAT, qui propose déjà plus de 90 000 accords de cours, reconnaît l'existence de nombreux accords non publiés au sein des établissements. Les établissements œuvrent à relever et examiner ces accords en partenariat, et le BCCAT publie ces renseignements au rythme de leur mise en disponibilité.
- CATNB - Les processus de confirmation de l'authenticité des documents font actuellement l'objet de discussions.
- L'ACAT participe au projet CAPLA sur l'ÉRA et soutient l'examen de la façon dont ces lignes directrices peuvent être partagées avec d'autres à travers le pays. En outre, l'ACAT cherche à mettre à jour ses bases de données et à explorer la possibilité d'établir des liens plus étroits avec les autres conseils en articulation et en transfert comme moyen d'améliorer l'accès.

3. Quelle expérience avez-vous en élaboration de partenariats avec les établissements autochtones qui sont hors norme?

- L'ACAT a entamé des pourparlers avec des établissements autochtones pour explorer de nouveaux modèles de collaboration. Dans le cadre de ce processus, l'ACAT cherche à mieux soutenir les personnes-ressources de ces établissements, car ceux-ci ont tendance à être sous-financés. Les cinq établissements autochtones de l'Alberta sont membres à part entière de l'ACAT.
- Le BCCAT a signalé que de bonnes choses se produisaient, mais que selon une perspective systémique, on pouvait faire mieux. Le BCCAT compte un établissement autochtone parmi ses membres et collabore plutôt bien avec d'autres établissements (généralement sur les initiatives d'amélioration d'accès du public, telles que les programmes de transition). Les questions concernant l'acquisition de langues autochtones et les cours de cultures doivent être soigneusement prises en compte. Nicola Valley, un établissement d'enseignement postsecondaire autochtone public de la Colombie-Britannique, contribue à faire honorer et à faciliter les transferts provenant d'établissements autochtones.
- Au Nouveau-Brunswick, on encourage les établissements participants à lancer des accords de ce genre. Le CATNB a également adopté des critères d'adhésion, ce qui explique la présence de l'Université Crandall et de l'association de formations d'apprentis à titre de membres.
- Au Manitoba, les établissements autochtones sont membres à part entière.
- En Ontario, il s'agit d'un enjeu émergent. Dans le cadre de la demande de propositions du CATON lancée à l'automne, des catégories spéciales pour les établissements autochtones ont été prévues et un projet a été soumis.